

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/05/2008
Publication : 30/05/2008



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Communication à la Commission Permanente

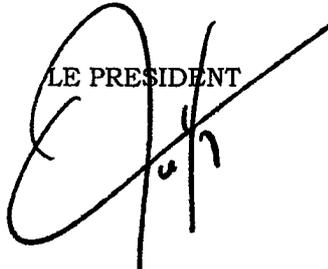
N° 2008-6-1-2
Séance du vendredi 23 mai 2008

Etat des travaux 2007 de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du Département du Haut-Rhin

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU l'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la participation des habitants et des usagers à la vie des services publics et notamment à la Commission Consultative des Services Publics Locaux,
- VU la délibération n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU le procès-verbal de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du Département du Haut-Rhin du 20 décembre 2007,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

- ❖ Donne acte au Président de la communication sur l'état des travaux réalisés par la Commission Consultative des Services Publics Locaux du Département du Haut-Rhin lors de sa réunion annuelle du 10 décembre 2007, tels que détaillés dans son procès-verbal de séance signé le 20 décembre 2007, joint au rapport du Président.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER